

Commune d'Agnac

COMPTES RENDUS
Réunion du Conseil Municipal
Du 31 Mars 2022

Membres Afférents au Conseil : 11

Membres en exercice : 11
Membres présents : 10
Procurations : 00
Votants : 10

Présents : Guillaume POULIQUEN, Corinne BERNIER, Pierrot TATAREAU, Chantal TEYSSIER, Marine BETAILLE, Danièle FELTRE, Jacques LAFFITTE, Bruno RANZATO, Francine RANOUX, Alain SALSECH.

Absent : Eric GASTALDELLO (excusé)

Secrétaire de séance : Marine BETAILLE

Début de séance à 20 h 30

20 h30 : Rencontre avec les membres de l'association du Tir à l'Arc**21 h : Conseil municipal****1. CR du conseil municipal du 04 Mars 2022**

Le conseil municipal approuve le compte rendu du dernier conseil.

2. Examen et vote du Compte de Gestion 2021 : budget communal et lotissement

Le conseil municipal vote à l'unanimité les comptes de gestion établis par le Trésorier de Miramont de Guyenne pour la commune et le lotissement.

3. Examen et vote du Compte Administratif 2021 : budget communal et lotissement

Le conseil municipal, le Maire s'étant retiré lors du vote. Après en avoir délibéré, vote le compte administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

COMMUNE**Investissement**

Dépenses	Prévu :	447 702,00
	Réalisé :	132 184,42
	Reste à réaliser :	41 000,00
Recettes	Prévu :	447 702,00
	Réalisé :	216 445,33
	Reste à réaliser :	34 481,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	363 355,00
	Réalisé :	211 359,76
Recettes	Prévu :	407 069,00
	Réalisé :	419 401,09

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	84 260,91
Fonctionnement :	208 041,33
Résultat global :	292 302,24

LOTISSEMENT**Investissement**

Dépenses	Prévu :	121 674,94
	Réalisé :	121 674,94
Recettes	Prévu :	122 000,00
	Réalisé :	47 226,67

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	134 200,00
	Réalisé :	53 891,66
Recettes	Prévu :	134 200,00
	Réalisé :	53 891,66

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-74 448,27
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	-74 448,27

4. Affectation des résultats 2021 : budget communal et lotissement**COMMUNE**

Après avoir approuvé le compte administratif 2021, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, le conseil municipal **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : **208 041,33**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT **84 260,91**

LOTISSEMENT

Après avoir approuvé le compte administratif 2021, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, le conseil municipal **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT : **74 448,27**

5. Vote des taux : budget communal

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le maintien des taux pour l'année 2022 :

- Taxe foncière bâtie : 3.65 % + 27.33 % = 30.98 % (incluse la part départementale)
- Taxe foncière non bâtie : 37.45 %
- C.F.E. : 12.35 %.

6. Examen et vote du Budget Primitif 2021 : budget communal et lotissement**COMMUNE**

M. le Maire présente au conseil municipal le budget primitif de la commune 2022. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses : **660 155,00**

Recettes : **660 155,00**

Fonctionnement

Dépenses : **449 716,00**

Recettes : **449 716,00**

LOTISSEMENT

M. le Maire présente au conseil municipal le budget annexe du lotissement communal du Bourg d'Agnac 2022. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses : **74 448,27**

Recettes : **74 448,27**

Fonctionnement

Dépenses : **74 453,27**

Recettes : **74 453,27**

Dans le programme « maison locative communale », proposition d'un emprunt de 200 000 € pour le financement de la construction et de plus dans le programme « rénovation ancienne cantine » proposition d'un emprunt de 30 000 € pour financer le futur cabinet médical. **Le conseil municipal accepte les propositions de prêts par M. le Maire pour faciliter le financement des investissements du budget 2022 et l'autorise à consulter les organismes bancaires.**

Concernant le lotissement, après le rendez-vous avec le Percepteur, vu qu'il n'y a plus de terrains à vendre, il est demandé de le mettre en sommeil pour l'instant, il faut toutefois faire une déclaration TVA tous les mois à 0.

7. SIVU Chenil de Caubeyres :

Suite aux problématiques internes de fonctionnement au sein de l'exécutif du SIVU, il revient en accord avec les services préfectoraux et selon le principe de libre administration des collectivités locales, à chacune des 319 communes de soumettre la démission de leurs représentants titulaires par courrier adressé à Monsieur le Président du SIVU pour les conseillers syndicaux. Les modèles des courriers seront remis à nos deux délégués titulaires.

8. PLU – Schéma des Eaux Pluviales : réunion du 25/03 à Saint Pardoux

La réunion a été reportée en raison d'indisponibilité de certains participants. La Tranche E ; Schéma des Eaux Pluviales dont le coût total est prévu pour un montant de 4 430 € peut bénéficier d'aides de la part l'agence de l'eau Adour Garonne jusqu'à 50% du montant de la dépense. (Délibération 2022-18 du 4 mars 2022).

9. Protection Incendie :

Le Bourg d'Agnac : remplacement du branchement AEP (Alimentation en Eau Potable) en cours. Démarrage des travaux prévu pour le 11 avril. SDIS : Remplissage des bâches incendie. Un agent du SDIS est passé pour repérer les emplacements.

10. Travaux en cours :

- Ancienne Cantine : Actes d'engagements en cours de signature.
- Aménagement Accessibilité et Sécurisation des Abords Extérieurs de la SDF et de la Mairie : Actes d'engagement signés.
- Réunion préparatoire des travaux envisagée le 20 avril après-midi
- Aire de Jeux : le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le don à la commune par l'association Les Grands Pins d'un montant de 5 000 € pour le financement de l'aire de jeux (structure cabane). M. le Maire a présenté des devis de deux entreprises, le conseil municipal a retenu les devis les moins-disant à savoir Alec collectivités de Nérac. L'ensemble des structures s'élèvent à 12 966,78 € TTC. Le panneau aire de jeux, frais de transport et emballage sont offerts. Un contrôle de conformité des jeux en place et des buts de Hand/Foot sera réalisé par un bureau de contrôle indépendant avec rédaction du PV de réception pour 520 € HT, proposé par ALEC Collectivité. (APAVE est à 550 € HT). Le conseil municipal **autorise** M. le Maire à signer les devis.

11. Construction d'une Maison destinée à la location pour PMR :

Appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre en cours ; date de remise des plis fixée au 1^{er} avril 2022.

12. Bureau de vote pour les prochaines élections

13. Manifestations Diverses :

- Repas des Aînés du 1^{er} Mai : Traiteur, animation musicale retenus
- Fête du 08 Mai : Vide grenier et restauration organisée par l'Arc d'Agnac
- Repas Commune/Chasseurs du 25 Juin : Animation musicale retenue
- Cinéma de Plein Air : en attente retour de l'association ; subvention CCPL, ...
- VELO ROUTE : Itinérance culturelle du 15 avril au 30 juin 2022, gratuite et en libre accès.

4 temps forts afin de mettre en valeur les différentes étapes de ce parcours.

1ère étape : Duras – St-Pierre-sur-Dropt : 15 avril

2ème étape : Monteton – Allemans-du-Dropt : 30 avril

3ème étape : La-Sauvetat-du-Dropt/Agnac – Miramont-de-Guyenne : 14 mai

4ème étape : Bourgougnague – Lauzun : 04 juin

14. Questions Diverses

- BASTID'Art : Avis sur projet présenté lors du dernier conseil
- Félibrée : réunion du 04 avril salle des fêtes Agnac 20h30
- Terrains : Signatures acte vente du Cheyrou le 23 mars et vente du Pinqua, sous seing le 26 avril

15. Informations Diverses

- Ukraine : Accueil par une famille de la commune de réfugiés ukrainiens
- Ecoles RPI : CE Auriac sur Dropt 14/03
- CCPL : Bureau Communautaire le 16/03
- Commémoration du 19/03
- CCPL : Conseil Communautaire le 23/03
- CCPL/Commission Economie : Job dating 5 mai de 8h à 12 h salle des fêtes de Saint Pardoux Isaac
- EAU 47 : Comité syndical le jeudi 31 Mars
- EPIDROPT Syndicat du Dropt Aval, le 24 mars 2002 à Duras

CR de Jacques Laffitte qui a représenté Agnac et la CCPL pour la partie GEMAPI (gestion milieux aquatiques et prévention inondations)

1/ Présentation des travaux : le descriptif est fourni dans les pièces envoyées pour la convocation J'ai noté parmi une liste bien plus longue :

- Monségur, problème de la zone inondable en contrebas autour du Collège et du gymnase. Une digue avait été créé localement sans autorisation il y a quelques années car la zone avait été déclarée inondable par le ruisseau, détourné il y a longtemps et qui reprend son ancien cours lors des fortes pluies.

GEMAPI est compétent sur le sujet et en particulier sur l'entretien de la digue qu'il s'agit de classer avant de restaurer. Le syndicat fait appel à un bureau d'étude qui va procéder à une simulation complète du modèle hydraulique prenant en compte le terrain, la quantité et les durées possibles des précipitations.

- un appel à bureau d'étude (20k€) est voté pour une passe à poisson sur le moulin de Bagas (demande Européenne de continuité écologique)

- Nettoyage de la Bragueze (Agnac, Roumagne) les travaux (société Techni-Bois) devront finalement débiter le 10 août prochain et devraient durer 3 à 4 semaines (21K€). Un avenant est prévu pour nettoyer les bordures de l'écluse près du pont Roman. Travaux à prévoir sur le barrage du Charrois pour protection de La Réole

- Plantation de ripisylve : le taux de reprise, satisfaisant, est de 80%. A noter que le Syndicat encourage la protection de haies pour lutter contre l'érosion, jugée très importante sur les parties non boisées du bassin versant (voir rapport SAGE), il reste des plantations disponibles pour ceux qui le désirent. Stations d'alerte crues : la station de Serres Montguyard, utile pour nous, sera opérationnelle en 2024. Une station sera créée à La Sauvetat du Dropt pour activer à chaque fois que nécessaire la station de pompage- relevage du lac de L'Escoutoux.

- La station de relevage, pour alimenter le cas échéant le lac de L'Escoutoux à partir du DROPT, pendant les hautes eaux, près du moulin de la Régie, est pratiquement terminée (voir photo jointe ci-dessous). Elle garantira, les années de sécheresse un niveau correct du lac en été et donc l'irrigation et la réalimentation de la rivière en aval. Etat des niveaux d'eau : cette année les lacs sont emplis à 100%, et 100% des quotas d'eau seront attribués cette année aux irrigants. Activité nautique sur le lac Escouroux : une activité canoë (club Allemans) sera encouragée côté 47, en 2022.

2/. Compte administratif : les résultats sont disponibles sur le courrier de convocation. Il y a un décalage important sur les années précédentes à cause du COVID qui a tout retardé, y compris les subventions qui ne sont versées qu'au lancement des travaux, ce qui implique un prélèvement notable sur les réserves et des immobilisations importantes. Dépenses : 988 K€ en fonctionnement, 997K€ en investissement. Le C.A. est voté à l'unanimité.

3/ Budget : des dépenses importantes sont à prévoir en hors GEMAPI, en particulier sur le barrage entre les deux lacs à L'Escouroux qui fuit et nécessite d'importants travaux (enrochement ...). Peu ou pas de subvention pour l'instant sur ce lac dont nous sommes propriétaires. Le syndicat propose donc une augmentation de la cotisation des communes hors GEMAPI qui passent de 1 € à 2€ par habitant (doublement). **Pour Agnac nous passons donc de 430€ à 860€.** Les réserves étant entamées, un emprunt (le seul) de 100K€ est demandé pour aider l'auto financement. A noter que le syndicat du Dropt aval coûte environ 8€ par habitant. Le budget et l'emprunt sont votés à l'unanimité.

La séance est levée à 00 heures 10
Le Maire, Guillaume POULIQUEN

La Secrétaire, Marine BETAILLE